

novembre 2008
N° 105
Les annales de la recherche urbaine

Thème libre

PUCA



La maîtrise d'œuvre sociologique des Jardins d'Éole

Comment construire une gestion publique ?

Yann Renaud
Stéphane Tonnelat

Du printemps 2003 au printemps 2007, la réalisation du parc des Jardins d'Éole (XVIII^e arrondissement de Paris) a fait l'objet d'une « maîtrise d'œuvre sociologique ». Cette initiative a permis une forme originale de collaboration entre sociologues, services municipaux, paysagiste et architectes, élus, associations et habitants autour de l'aménagement d'un équipement public. Nous voudrions revenir sur cette expérience sociologique aux résultats mitigés pour questionner la place des sciences sociales dans les projets urbains. Sont-elles plus utiles du côté de la maîtrise d'œuvre que de la maîtrise d'ouvrage ? Ces deux positions n'ont pas les mêmes avantages, mais toutes deux ne sont exemptes d'inconvénients, pour certains contextuels, d'autres procéduraux ou structurels.

Le contexte de travail

Situés aux confins du XVIII^e arrondissement, entre les voies ferrées de la gare de l'Est et la rue d'Aubervilliers, les Jardins d'Éole, un nouveau parc de quatre hectares, sont le fruit d'une longue histoire de mobilisation politique et associative. En 1992, anticipant sur la fin du chantier de la ligne E du RER (ligne EOLE) qui devait occuper cette ancienne zone d'activités ferroviaires jusqu'en 1997, le candidat à la députation du XVIII^e arrondissement, Daniel Vaillant, promet d'y implanter à terme un grand parc qui s'appellerait Les Jardins d'Éole. Mais la SNCF, propriétaire du site, entend pour sa part y poursuivre ses activités. En 1997, avec d'autres associations et des élus du quartier, quelques habitants se mobilisent au sein de l'association « les Jardins d'Éole » pour la réalisation du parc promis par celui qui, entre-temps, est devenu député-maire de l'arrondissement. S'engage alors une longue bataille faite de manifestations, de fêtes revendicatives, de réunions publiques, d'échanges de courriers et de pressions politiques, puis de négociations avec la SNCF pour obtenir que l'espace vert promis soit

aménagé sur toute la surface du terrain. Entre-temps, les bâtiments abandonnés du site en friche se peuplent du petit monde de la drogue (*dealers* et usagers, toxicomanes et prostitués) mais aussi des enfants et des mères du quartier pour qui ce terrain vague est un rare espace libre.

Outre les questions de toxicomanies, les quartiers Flandres-Aubervilliers et La Chapelle connaissent les problèmes des quartiers populaires en déclin des centres urbains anciens et une intense mutation socio-urbaine. Les espaces publics urbains ou privatifs et l'habitat locatif, privé et ancien ou social et récent, sont souvent dégradés, reléguant les enfants des familles nombreuses dans la rue. Depuis quelques années, le quartier fait l'objet de politiques publiques de réhabilitation et de renouvellement du bâti et de requalification des espaces publics. En 2002, la population active, composée pour plus de la moitié d'employés de service et d'ouvriers, présente un taux de chômage supérieur à 20 %, l'un des plus forts de Paris *intra-muros*. La population des jeunes actifs y est sous qualifiée, l'activité économique locale est en baisse et l'emploi de proximité se raréfie. La population des habitants comprend une part importante d'étrangers non-communautaires (14,8 % de la population totale), majoritairement composée de ressortissants de l'Afrique sub-saharienne (25,5 % des étrangers non-communautaires), de l'Algérie (17,5 %), de la Tunisie, du Maroc et de la Chine (environ 10 % chacun, ces derniers en nette augmentation) et du sub-continent indien (4 %). Elle est également l'objet d'une modification substantielle par l'arrivée d'une population d'habitants plus aisés accédant à la propriété ou au logement public intermédiaire (Ville de Paris, 2002, 2003).

Par leur présence importante, leur visibilité dans les espaces publics et les nuisances et insécurités qu'elles génèrent, la toxicomanie et l'existence d'une « scène de la



Pierre-Yves Brunaud

Le terrain et le début du chantier

drogue » entre Stalingrad et Barbès sont un sujet de préoccupation prépondérant des habitants. Erigé en problème de santé et de sécurité publique, elles structurent les prises de positions des élus et des associations de façon parfois violemment antagoniste. Plusieurs initiatives locales privées (maraudes citoyennes), associatives ou municipales (coordination des acteurs professionnels du secteur, des acteurs associatifs et des habitants, Panel Citoyen) ont tenté d'y répondre, tantôt dans une posture répressive, sécuritaire ou paternaliste, tantôt dans une posture préventive, sanitaire et sociale (Coppel, 2003).

Le site une fois promu parmi les enjeux électoraux de la campagne municipale de 2001, les candidats à l'Hôtel de Ville défilent devant la friche. Bertrand Delanoë inscrit la réalisation d'un parc sur l'ensemble du terrain à son programme de mandature. Après son élection, la préparation du concours de maîtrise d'œuvre ouvre une période de concertation entre élus, services techniques et associations pour élaborer le cahier des charges de l'opération. Le parc est d'abord défini comme un « espace paysager d'activités », destiné à accueillir les jeux des plus jeunes habitants du quartier, mais aussi les nombreuses initiatives développées par les adultes (fêtes de quartier, jardins partagés, animations culturelles) qui manquent de place. Prenant conscience de l'ampleur des attentes des habitants sur ce parc et de l'intérêt de bénéficier de leur connaissance intime du quartier pour concevoir, aménager et gérer le futur espace vert, la direction des parcs et jardins demande que

les projets des équipes de maîtrise d'œuvre candidates intègrent le travail d'un sociologue et prévoient le « projet de vie » du futur parc. En 2003, le concours est lancé. Le jury, comprenant un membre de l'association des Jardins d'Éole, représentant les habitants et les associations du quartier, et une sociologue chargée de juger de la contribution et de l'apport du sociologue dans le projet, retient l'équipe du paysagiste Michel Corajoud. L'articulation entre le dessin et l'analyse sociologique des usages déjà existants dans la friche est due à Isaac Joseph, sociologue urbain, enseignant à l'Université Paris X-Nanterre, malheureusement décédé avant de transformer ses observations en recommandations pratiques. En février 2004, nous lui succédons au moment où l'équipe de maîtrise d'œuvre doit élaborer le plan détaillé du parc sur la base de l'esquisse de concours, en vue du lancement des appels d'offres aux entreprises. Nous tentons alors de prolonger son travail sur le plan opérationnel, essayant d'intégrer les ambitions théoriques et pratiques qu'il nous avait transmises dans son enseignement (Joseph, Cefai, 2007).

Une maîtrise d'œuvre sociologique ? Essai de positionnement dans le jeu des acteurs

Nous arrivons dans le projet à un moment délicat pour la définition de notre mission. D'une part, le dessin était déjà



Pierre-Yves Brunaud

Un espace de promenade pour le quartier, Michel Corajoud, paysagiste

largement déterminé et adopté par l'association « Les Jardins d'Éole », considérée par la direction et par les élus comme représentante des habitants du quartier, par l'intermédiaire de son président.

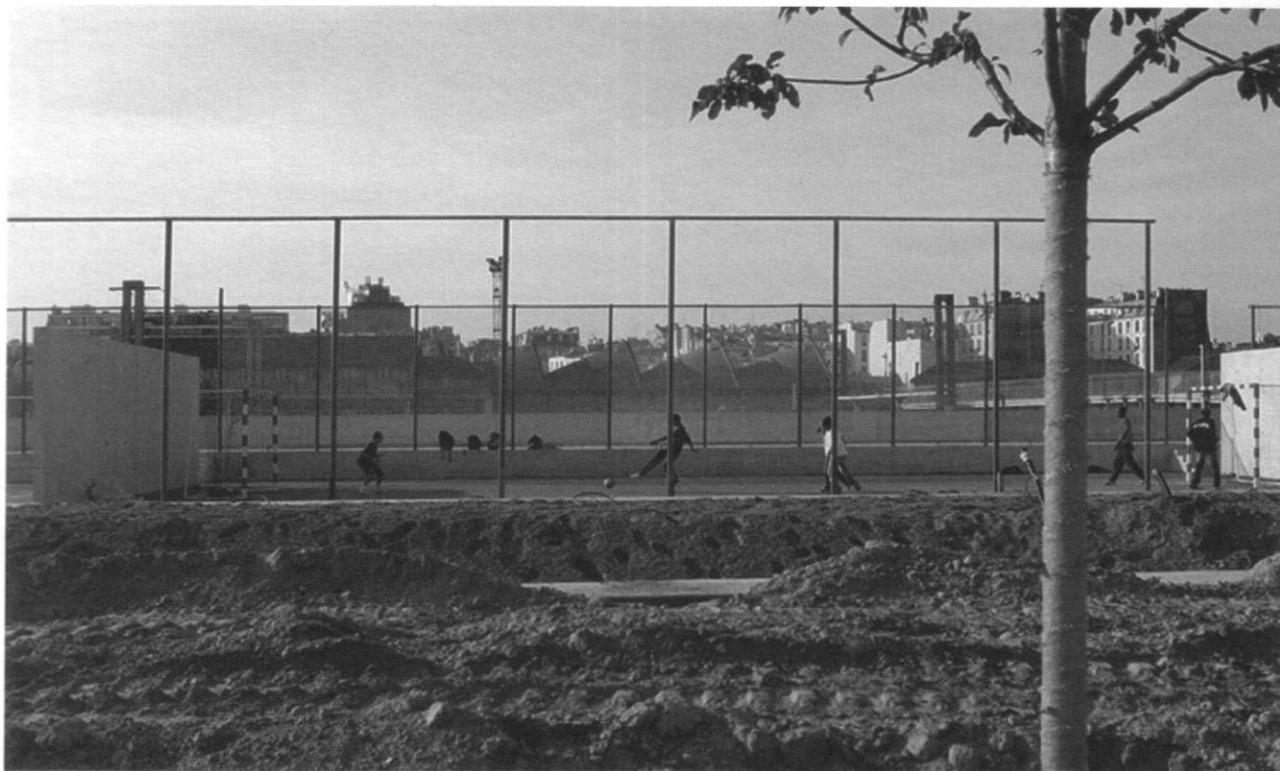
D'autre part, nous avons vite compris à quel point le parc était un enjeu politique pour la mairie qui tenait absolument à l'inaugurer au moins six mois avant les élections municipales suivantes, afin de pouvoir l'inclure dans le bilan de la mandature. Les délais étaient considérés comme serrés et les réunions de l'équipe de maîtrise d'œuvre avec la maîtrise d'ouvrage montraient un consensus solide entre tous les acteurs pour éviter tout délai. Il fallait notamment que l'appel d'offres aux entreprises soit lancé rapidement et soit fructueux, afin que les terres rapportées dans le parc aient le temps de se tasser avant l'ouverture.

En tant que co-mandataires de la maîtrise d'œuvre, nous étions tenus aux mêmes contraintes, ce qui ne nous laissait qu'une marge de manœuvre très limitée. Quelle position adopter ? Y avait-il encore une place pour des sociologues dans le projet au-delà de la phase de concours ? De fait nous étions dans une position, semble-t-il courante, de sociologues engagés par une maîtrise d'ouvrage qui n'en attend d'autre résultat qu'une concertation sans définition et sans conséquences sur le projet (Pariis, 2006).

Pour Alain Hayot (2000), les sciences sociales impliquées dans les projets urbains courent le risque de tomber dans l'une ou l'autre de deux positions opposées : celle d'agent de la maîtrise d'ouvrage en charge de persuader les

habitants du bien fondé du projet, ou, à l'inverse, celle de défenseur et porte-voix d'habitants insuffisamment formés ou informés pour faire entendre leurs opinions. Les dérives évidentes associées à ces deux positions reflètent d'ailleurs deux des reproches les plus courants adressés aux démarches de concertation, celui d'une information qui ne laisse pas place à la discussion et celui de la constitution de revendications habitantes qui sont mal ou peu représentatives de l'ensemble des personnes touchées par le projet.

Il nous semblait pourtant que notre intégration au projet par la maîtrise d'œuvre permettait d'échapper à ce risque en posant le rôle des sciences sociales comme responsables, au même titre que les autres concepteurs, de la qualité de l'équipement construit. La qualité « sociale » d'un parc soulève des questions qui ne sont pas simplement d'ordre spatial mais plutôt de l'ordre du « bon fonctionnement ». En bref, nous étions convoqués pour concevoir un « parc qui marche », entendu du point de vue de la direction des parcs et jardins. Cette approche se comprend d'autant mieux de la part des services municipaux que le quartier était considéré comme difficile, un sentiment renforcé par la présence visible et médiatisée de la vente et de la consommation de drogue. Comment éviter que le parc ne soit occupé par ce trafic au détriment de l'accès au public ? Plus généralement, comment faire pour que le parc soit gérable, autant au niveau de son entretien physique, que de celui de son ordre public ? Ce questionnement, sous une apparence purement gestionnaire ou experte, cache en fait



Pierre-Yves Brunaud

Jeux et jardinage, plein air

des enjeux sociologiques plus vastes et que nous avons tenté de mettre à jour par la pratique de ce qu'Isaac Joseph avait appelé une « ethnographie coopérative » (Tonnelat, Jolé, Kornblum, 2007). Il s'agissait d'identifier les questions qui ne manqueraient pas d'émerger dans le fonctionnement du futur parc, en fonction des caractéristiques du quartier, et d'essayer de les constituer en « problèmes publics », saisis à la fois par les résidents et les services municipaux, de façon à les « co-gérer ».

Par ethnographie coopérative, nous entendons « la production et (...) la distribution de connaissances à toutes les parties identifiées et concernées » de façon à « coopérer, tout en l'observant, à la construction d'une communauté de personnes mutuellement qualifiés dont le rôle serait de faire émerger un public référence (...) » (Tonnelat, Jolé, Kornblum, 2007, voir aussi Rosenberg, Carrel, 2002). Dans le cas des Jardins d'Éole, cette démarche impliquait une « reconnaissance des engagements civiques et des expertises bénévoles déjà inscrites dans la friche, ce qui suppose à la fois un travail avec les forces existantes (associations) mais aussi une reconnaissance des pratiques existantes sur cet espace par un travail d'observation et de compréhension ; une adaptabilité du projet au cours d'une construction commune comme expérience démocratique ; un élargissement du cercle des enquêteurs dès le démarrage (du projet) à l'équipe de jardiniers, gardiens de la conception et de l'usage mais qui peut aussi se faire avec les différents agents de service » (Tonnelat, Jolé, Kornblum, 2007)

Ainsi recadrée, notre intervention a requis un calibrage avec le maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre sociologique a été re-définie comme consistant à faire du fonctionnement du parc un sujet de discussion ouvert pendant le temps de sa conception/construction, visant notamment à reconnaître, valoriser et favoriser l'échange des compétences respectives des acteurs potentiellement intéressés par le parc et ses usages et à rechercher avec eux des solutions concertées aux conflits d'usage et aux problèmes qui pourraient s'y poser. Cette définition semblait satisfaire tous les acteurs traditionnels, de la Ville à l'architecte et au paysagiste. Nous ne questionnerions pas la conception du parc, mais travaillerions seulement sur son fonctionnement futur, ce qui ne risquait pas de provoquer des retards de livraison et, par ailleurs, ne remettait pas en cause la légitimité des compétences des concepteurs reconnues par le concours.

Phase 1 : Mesurer l'état d'esprit précédant l'arrivée du parc

Afin d'identifier cette « communauté d'enquêteurs » ainsi que leurs possibles sujets de discussion, nous avons d'abord mené une enquête auprès d'une soixantaine d'acteurs publics et privés, professionnels et associatifs. Élus, techniciens, personnels jardiniers et gardiens de la direction des parcs et jardins, associations locales, conseils de quartier,

experts étant intervenus dans le quartier, habitants, commerçants, équipes pédagogiques des écoles environnantes... tous ont fait part de leurs visions du quartier, de leur connaissance du projet, de leurs espoirs et de leurs attentes à son endroit mais aussi de leurs craintes et de leurs questionnements sur son fonctionnement.

Les résultats ont été pour le moins inattendus (Renaud, Tonnelat, 2005). Malgré l'ancienneté du dossier et la communication municipale, les niveaux d'information sur le parc étaient très hétérogènes, allant de l'ignorance ou de l'incrédulité des habitants les moins impliqués dans la vie municipale et associative locale, voire de la croyance en des rumeurs, à l'hyper-information de certains acteurs associatifs.

Par ailleurs, loin d'être un simple espace vert sans autre signification qu'environnementale, le parc cristallisait des questions liées aux problèmes socio-urbains du quartier (potentiel de création d'emplois, sur-occupation des espaces publics par les jeunes du quartier, réinstallation de la scène locale de la drogue dans le parc...) mais aussi à sa signification en termes de requalification urbaine et de ses conséquences quant aux possibilités de maintien dans le quartier des couches les plus modestes de la population. Le projet révélait aussi les attentes des habitants quant aux possibilités pratiques d'accueillir les activités de quartier, sportives, culturelles ou festives et aux capacités d'initiative pouvant contribuer à apporter des réponses concrètes aux questions évoquées plus haut.

Différent substantiellement du diagnostic urbain réalisé par la Ville lors de l'élaboration du cahier des charges du concours, cette approche qualitative a montré la complexité du quartier et son impact sur l'état d'esprit des habitants préexistant à l'arrivée du parc. Parmi leurs préoccupations, quatre d'entre elles nous semblaient plus particulièrement importantes pour l'insertion du futur parc dans le quartier et sa gestion partagée avec les services de la ville. Elles trouvaient d'ailleurs des expressions privilégiées dans des zones particulières du parc. La place des adolescents dans l'espace public questionnait le fonctionnement des activités sportives dans le parc. Le trafic de drogue posait le problème de la sécurité et d'une « coveillance » (Werkelé, 1999) des espaces publics, notamment dans l'esplanade ouverte 24 heures/24.

Les questions sur l'environnement et l'accès des femmes au parc interrogeaient la possibilité d'un jardin partagé en lien avec d'autres déjà existants dans le quartier. Les animations artistiques, culturelles et festives soulevaient la question de la gestion des concessions, des possibilités d'emploi local et l'accueil d'événements dans le site pendant et après les travaux.

L'enquête préalable nous a donc permis d'identifier les problématiques propres au quartier pouvant s'associer au projet, de constituer un réseau des interconnaissances locales et d'y faire connaître le projet du parc et le travail d'accompagnement sociologique du chantier.

Les préconisations pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre sociologique consistaient à fournir à ce public potentiel des « prises » lui permettant de s'impliquer dans une discussion sur la régulation des espaces du parc à l'horizon de sa mise en fonction. Nous avons donc demandé l'ouverture régulière et sur site d'un espace d'information et de discussion sur le projet, l'organisation de visites de chantier et de quatre groupes de discussion thématiques ouverts aux habitants et aux futurs agents et jardiniers sur le fonctionnement et les activités dans les différents espaces du parc. Pour donner une place aux institutions et rassurer les autres intervenants de la maîtrise d'œuvre, nous avons proposé que ce dispositif soit encadré par un comité de suivi partenarial du fonctionnement du parc.

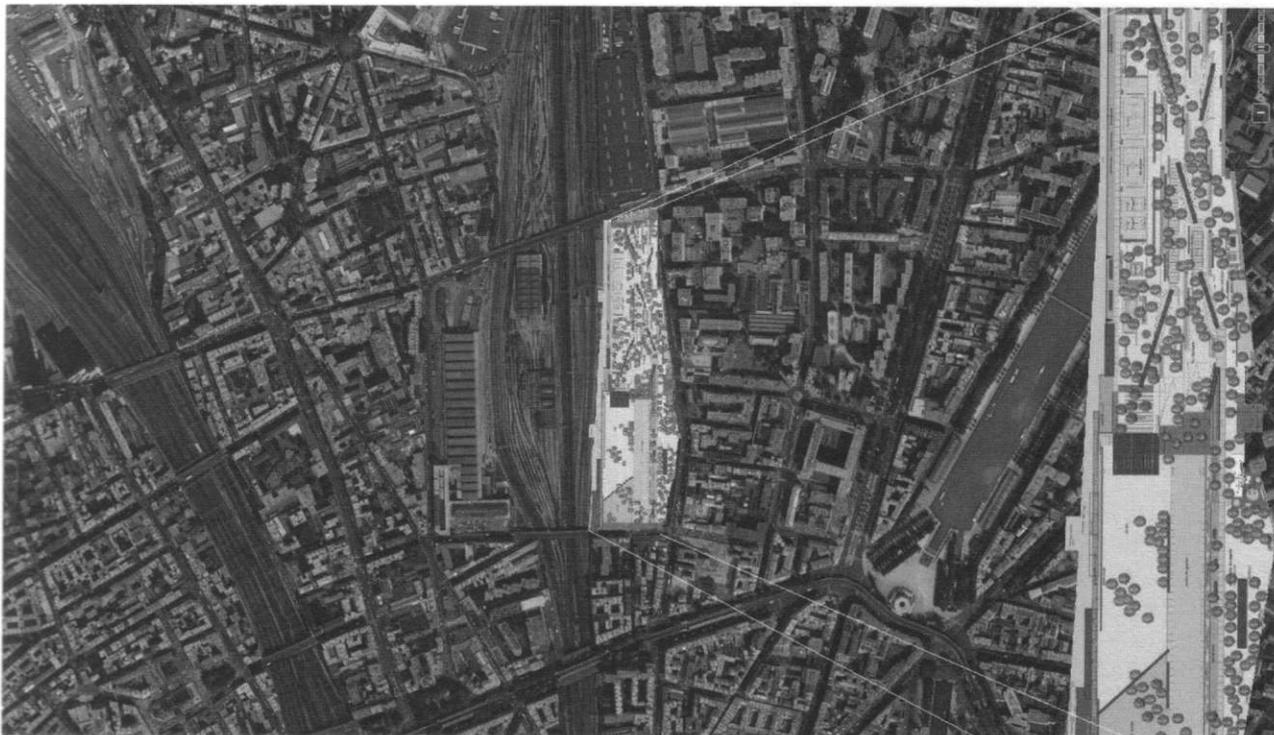
Phase 2 : l'accompagnement sociologique « encadré »

Surpris par ces conclusions, mais soucieux du succès et du bon accueil du parc, le maître d'ouvrage a souhaité que l'accompagnement sociologique du chantier soit poursuivi. Mais, craignant que les dispositifs proposés n'occasionnent une remise en cause du projet et provoque ainsi des retards de livraison, il a préféré encadrer la poursuite de l'intervention. Les groupes de discussion ont été refusés et remplacés par une stratégie d'information contrôlée. Les maîtres d'œuvre paysagiste et architecte se sont pour leur part désolidarisés de la prestation sociologique proposée.

Un local d'information a été ouvert : situé dans un préfabriqué sur le chantier, afin d'y avoir un accès au moins visuel, il ouvrait également sur la rue, afin de situer sa présence dans les cheminements des passants et de toucher un public de riverains « ordinaires ». Le sociologue y était accompagné d'un agent de la Ville de Paris. Des documents (cahier des charges du concours, planches du projet lauréat, dossier de presse du parc, planches sur les jardins partagés à Paris) et une maquette du projet étaient mis à disposition des visiteurs. Très peu visible, ce local reste un échec du point de vue des fréquentations¹. Sa vocation de lieu d'information s'est vite révélée inutile en raison des intenses campagnes d'information et de communication déployées par la Mairie de Paris et par les associations locales.

Expertes de la mobilisation, les associations ont pointé l'importance d'aller chercher le public dans la rue. Malheureusement, les visites de chantier ouvertes aux habitants du quartier n'ont pu être organisées pour des « raisons de sécurité ». Des visites *autour* du chantier, organisées en

1. Le préfabriqué était situé derrière un pan de mur en meulière qui le cachait de la rue. Pour des raisons inconnues, la maîtrise d'ouvrage a préféré ouvrir une porte discrète dans ce mur plutôt que de le détruire, comme cela avait été fait sur tout le reste du pourtour du parc.



DR

Le site du jardin d'Éole le long des voies de chemin de fer au départ de la gare de l'Est

collaboration avec une très populaire association d'éducation à l'environnement intéressée par le parc (Paris Côté Jardin) ont cependant permis de toucher un public plus large – dont on retrouvera certains participants lorsqu'il s'agira du jardin associatif.

Par ces actions minimales, notre travail a pu acquérir une crédibilité supplémentaire aux yeux des élus, des associations et des habitants en manifestant une présence régulière et visible sur le terrain, en assurant un relais d'information et en gardant en contact les riverains et les structures participants. Si les objectifs de constitution de « communautés d'enquêteurs » n'ont pas été atteints, le carnet d'adresses des personnes potentiellement intéressées par le parc mais non-engagées dans des associations s'est étendu sensiblement. Restait à leur donner les moyens de s'y impliquer. Mais comment ?

Favoriser l'implantation des agents

Puisqu'il était trop difficile de faire du fonctionnement du parc une question publique, il nous a semblé qu'une direction de travail plus favorable pouvait se développer dans la discussion avec les futurs exploitants. La tenue de permanences régulières d'information et de réponse aux questions du public avait permis de passer des relations de défiance au sociologue et de contrôle par les agents représentant la maîtrise d'ouvrage à des relations de confiance et de collaboration. Par ce biais, nous avons pu amorcer

une discussion et une « qualification mutuelle » non plus vers le quartier, mais avec les futurs agents et jardiniers du parc. L'exploitant gestionnaire assure en effet, par l'intermédiaire de ces employés, professionnels de la « relation au public » (Jeannot, Joseph, 1995 ; Jolé, 2000), la continuation sur le terrain des relations entre habitants et puissance publique.

Lors de l'enquête initiale, des personnels gardiens et jardiniers de la DPJEV avaient certes fait part de leur intérêt pour le parc, mais aussi de leurs craintes quant à leur possibilité d'y exercer au mieux leur métier, en raison de leurs représentations des problèmes socio-urbains du quartier, d'une part, et du risque de déni de leurs rôles et compétences professionnelles qu'une appropriation trop exclusive du parc par les associations pourrait causer, d'autre part. La maîtrise d'œuvre sociologique consistait donc également à « qualifier » les gardiens et les jardiniers du parc en leur transmettant l'histoire de sa conception ainsi que les connaissances et les informations récoltées sur le quartier, de manière à faire des personnels de véritables « guides du parc », porteurs et transmetteurs de son histoire et de ses offres au public.

Régulièrement informés du projet et de l'avancement du chantier, puis associés aux réunions et groupes de travail improvisés ultérieurs, ceux-ci ont été reconnus dans leur compétence de gardien du lien social. Certains se sont d'ailleurs si bien pris au jeu qu'ils l'ont prolongé en participant, puis en organisant eux-mêmes des présentations du parc et de ses métiers auprès des écoles du quartier, en contribuant spontanément à la réflexion

collective sur le jardin associatif et en s'intégrant à la discussion avec les structures socio-économiques et les associations locales sur l'animation de l'esplanade ouverte et des aires de jeux. Selon eux, cette préparation a facilité leur travail quotidien.

Phase 3 : Répondre à l'urgence, viser la continuité

C'est par une série d'événements inattendus (ou que l'on avait refusé de prévoir) que le quartier s'est finalement appelé au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre. Les adolescents ont envahi le chantier. Le jardin associatif prévu au programme s'est trouvé sans association. Les concessions commerciales n'ont pas trouvé preneur ou ont dû fermer. La nécessité d'une nouvelle réflexion sur le parc et sur l'usage de ses espaces s'est progressivement imposée et nous a amené à utiliser les relations construites sur le quartier et au sein des services afin de mettre en œuvre dans l'urgence des fragments de l'intervention initialement proposée et ignorée.

Les adolescents et les espaces d'activités sportives

Au chantier, les terrains de jeux (deux mini-foot et trois mini-basket) déjà construits ont été prématurément et massivement investis par les enfants, adolescents et jeunes adultes du quartier. En cherchant à y accéder et parfois en en débordant, ces jeunes risquaient des accidents corporels, mais aussi d'occasionner des dégâts au chantier et donc des retards à la livraison du parc.

Ce phénomène n'était pas étonnant : lors de l'enquête préalable à l'intervention, un terrain de « foot sauvage » sur la friche ferroviaire et une présence massive des jeux de balles dans la rue avaient été observés. Les associations locales d'animation auprès des jeunes et les structures de prévention avaient expliqué combien les équipements sportifs en état étaient peu accessibles et combien les aires publiques de jeux accessibles (playgrounds, Terrain d'éducation physique) étaient dégradées et faisaient l'objet d'une occupation exclusive par des catégories spécifiques de jeunes extérieurs au quartier. Il était dès lors possible d'en déduire l'hyper-investissement des aires de jeux du parc... confirmé par leur usage prématuré.

Appelés à la rescousse après une nuit plus particulièrement agitée durant laquelle une pelleteuse avait été démarrée, nous avons tenté de trouver une réponse adaptée à ce problème et d'en profiter pour initier un groupe de discussion. Au cours de réunions de travail organisées dans l'urgence et réunissant la maîtrise d'ouvrage, les clubs de prévention, les associations locales d'animation sportive et les futurs personnels du parc, la solution a émergé de lais-

ser les aires de jeux en libre accès pendant le temps du chantier, de les confiner afin de prévenir toute dégradation dans le reste du parc et de doubler ce dispositif par un relais d'information assuré par les structures sociales et associatives locales. Efficace, cette dynamique ne s'est malheureusement pas prolongée au-delà de la gestion de l'urgence. Aujourd'hui, les terrains de sport sont une des zones les plus densément occupées du parc où les conflits d'usage sont les plus nombreux. La buvette, à vocation commerciale, a dû fermer rapidement après ouverture à cause d'incidents entre son propriétaire et les enfants et les adolescents (qui n'ont pour la plupart pas d'argent à dépenser), tandis que l'évacuation des terrains de jeux à l'heure de la fermeture est parfois très problématique pour les agents, reproduisant régulièrement la situation du temps du chantier.

Réflexion et dessin partagés autour d'un jardin

Le projet des Jardins d'Éole prévoyait un jardin associatif, mais celui-ci ne répondait à la demande formulée d'aucun groupe d'habitants identifié. En principe, la démarche des jardins partagés veut qu'un groupe se constitue en association et demande à la Ville ou à un bailleur public de lui confier la gestion d'un petit terrain aux fins de jardinage et d'activités festives visant à renforcer le lien social (DPJEV, 2005). Lors de l'enquête préalable, le jardin associatif des Jardins d'Éole était envisagé comme un moyen d'étendre le réseau des jardins partagés locaux et de développer leur coopération. À la demande de la Ville, nous nous sommes donc attachés à créer une dynamique visant à favoriser la constitution d'un groupe d'habitants susceptibles de vouloir s'y impliquer.

S'inspirant des nombreux exemples de jardins partagés du XIX^e arrondissement et puisant dans les contacts pris lors de l'enquête préalable à l'intervention et des ballades autour du chantier et par voie d'affichage, un groupe de travail a été constitué afin de lancer une réflexion sur un projet de gestion de cet espace. Cette démarche a donné lieu à un dialogue interposé puis direct avec le paysagiste aboutissant à la modification du jardin initialement dessiné : conçu en fonction du dessin global du parc, sa disposition ne répondait pas aux usages que les participants au groupe souhaitaient en avoir. Assistée ultérieurement par une équipe professionnelle d'accompagnement de projet, l'association « Le trèfle d'Éole » a vu le jour et a récemment commencé à cultiver le jardin. Son projet de gestion, pensé en lien étroit avec les besoins et les demandes exprimées par les habitants et les structures locales, est soumis à l'agrément de la Ville et devrait prochainement donner lieu à une convention d'occupation pour la gestion du jardin partagé qu'elle a contribué à dessiner.

Le cas du jardin partagé des Jardins d'Éole offre un exemple de collaboration entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise



Petites appropriations du parc : l'invitation à en discuter dans la rue

Pierre-Yves Brunaud

d'œuvre paysagère et architecturale, sociologue et usagers dans la co-définition d'un espace en fonction des usages projetés. Par un travail d'information, de mobilisation et d'animation de groupe, les usagers ont pu concevoir un projet et en déduire les modes de gestion et les aménagements nécessaires de l'espace destiné à l'accueillir. La Ville, soucieuse des partenaires avec qui partager un jardin qu'elle ne pouvait ouvrir seule, nous a cette fois laissé mener la mission sociologique qu'elle nous confiait et a contribué à la réflexion partagée par des apports d'informations. Le paysagiste, enfin, a découvert l'intérêt mais aussi les interrogations que suscitaient les espaces qu'il avait dessinés et a compris la nécessité de remodeler son projet initial en fonction des demandes des futurs usagers.

L'esplanade

Mais c'est à propos de l'esplanade du parc, ouverte jour et nuit, sur la rue d'Aubervilliers qu'une intervention sociologique débridée se serait montrée la plus nécessaire. Cette esplanade est une réponse du projet de Michel Corajoud à la demande initiale de l'association « les Jardins d'Éole » d'aménager un parc ouvert et accessible à tous sans contrainte. Cette demande avait cependant généré des controverses au sein d'autres groupes et des réserves de la

part d'une partie des habitants qui craignaient notamment que le parc soit investi par le monde de la toxicomanie (*dealers* et usagers) et ses dérivés (prostitution, insécurité, risques sanitaires) comme la friche l'avait déjà été.

Lors de l'enquête préalable à l'intervention, les habitants avaient fait part de leurs craintes, mais aussi de leurs attentes d'un espace de convivialité urbaine et de libre fréquentation et activité, dans une « bienveillante indifférence ». La direction des parcs, futur gestionnaire, se posait quant à elle des questions quant à la gestion de cette partie du parc ouverte à la ville, relevant du règlement et de la gestion des parcs, mais perméable aux usages libres et aux ordres et désordres de la rue. Inquiète de difficultés à venir, elle avait demandé aux concepteurs de prévoir un muret bas sur lequel il serait rapide d'ériger une grille. L'esplanade cristallisait donc des inquiétudes et des espoirs aussi bien dans le quartier que chez les services municipaux. Pourtant, là encore, nous n'avions pu initier une dynamique de discussion.

Nous avons alors décidé d'aborder cet espace par le biais de la concession de buvette. Il nous semblait que le facteur d'animation que cet équipement pouvait apporter dans cet espace devrait faciliter la cohabitation des différents usages de l'esplanade. Par ailleurs, la gestion même de la buvette offrait des portes d'entrée à des initiatives associatives, à la condition que la ville accepte de ne pas la considérer comme productrice de revenus mais plutôt comme une aide au bon fonctionnement. Nous avons

commencé par poser des questions quant à la viabilité financière de concessions de buvettes commerciales dans les espaces du parc étant donné le faible niveau économique des habitants du quartier et singulièrement des enfants amenés à le fréquenter. Les associations favorables à l'ouverture totale du parc ont répondu pour leur part à tous ces enjeux en donnant des gages à l'animation de l'esplanade par une activité festive associative s'appuyant sur la buvette de l'esplanade. Il y avait donc là une importante matière à réfléchir et à agir.

Si la solution n'a pas été trouvée dans le cadre d'un groupe de travail *stricto sensu*, c'est par une agitation réflexive au sein d'un réseau d'acteurs se sentant concernés par le sujet que ceux-ci ont pu s'emparer de cette question et lui donner suite par une réalisation concrète. L'organisation d'échanges d'expériences avec des cafés associatifs déjà connus, la mise à disposition d'informations soignées et l'activation d'un réseau d'acteurs *ad hoc* ont permis qu'apparaisse une solution inattendue mais viable, répondant aux difficultés identifiées par les acteurs associatifs eux-mêmes du montage d'un café associatif (obstacles juridiques, montage et gestion budgétaire, gestion du personnel).

Cette réflexion partagée a abouti au projet d'une buvette d'insertion sociale, biologique et bon marché, gérée par la Régie de quartier la Chapelle. Les « Tables d'Éolia » fonctionnent désormais, assurant une présence et une animation régulières sur l'esplanade ouverte du parc des jardins d'Éole tandis que la buvette commerciale concédée à l'intérieur du parc a dû fermer pour cause d'insuffisance de recettes et de difficultés rencontrées avec les enfants du parc.

Depuis l'ouverture, cependant, l'esplanade est devenue un lieu aussi approprié par des groupes de jeunes adultes impliqués dans le commerce de drogue alors que le rôle de la buvette semble minimal. Les moyens financiers de la régie de quartier sont modestes et ne lui permettent pas d'assurer des horaires d'ouverture suffisants, notamment en soirée. La buvette ouvre approximativement entre 12 heures et 17 heures. L'esplanade est peu fréquentée, notamment par les femmes. Est-ce à cause de son manque d'offres ou de son image peu amène auprès des habitants ? De fait, les flux piétons sont bien plus denses du côté opposé de la rue, animés par des commerces.

Par ailleurs, la fonction de buvette est quasiment indélébile depuis la rue. Les architectes n'ont pas prévu d'ouverture de ce côté, pourtant plus passant. Enfin, les sandwichs bio sont-ils adaptés à la clientèle du quartier ?

Depuis l'ouverture, la ville et la régie de quartier se rejettent la faute, mais elles ne se posent pas la question plus large de l'esplanade. L'association des jardins d'Éole, consciente de l'enjeu que représente cet espace, organise une fois par mois une bourse aux livres autour de laquelle se retrouvent beaucoup des acteurs associatifs du quartier. Peut-être y a-t-il là le début de la constitution d'un public local ?².

Quelle place et quelle prestation du sociologue dans l'opérationnel ?

Loin d'un plan-programme à mettre en œuvre, la nature de la prestation de maîtrise d'œuvre sociologique est plutôt à déduire *ex-post* de ses évolutions et de ses résultats, à reconstituer comme elle s'est définie et déroulée au gré des recompositions des places dans le système des acteurs opérationnels, au fil de l'émergence des problèmes du chantier et des problématiques du parc et en fonction des implications successives des acteurs dans la réflexion sur ses espaces. L'expérience des Jardins d'Éole incite plutôt à confirmer son utilité comme producteur de public, lorsque celui-ci n'existe pas déjà, ou de révélateur de public, lorsqu'on ne peut ou ne veut pas le voir ou, au contraire, qu'il est déjà trop évident. Aux Jardins d'Éole, cette démarche aura surtout permis de comprendre qu'il n'y a pas un public pour un équipement mais plusieurs publics selon les usages qu'ils comptent en faire – y cultiver son bout de jardin, y promouvoir une socialité festive de quartier, y jouer au foot et au basket avec ses copains, y étudier la faune et la flore, ne rien y faire et rester seul dans son coin, y encadrer les jeunes, y faire courir les enfants des écoles, y pique-niquer, y jouer ou y entendre de la musique, y boire un coup, ... – et que ces publics sont d'autant moins évidents qu'ils ne se déclarent pas toujours d'eux-mêmes comme tels, mais qu'ils se créent aussi en fonction des espaces plus ou moins dédiés qui s'offrent à eux et des problèmes qui s'y posent (Dewey, 2003).

Cette ethnographie pragmatiste, *in the making* (Joseph, 2007), des compétences que les citoyens-mettent en œuvre lorsqu'ils s'impliquent dans la régulation d'espaces publics urbains révèle les questions qui font sens pour les habitants, les problèmes concrets qui les traduisent et la manière dont ils y répondent pratiquement. La compétence du sociologue consiste alors aussi dans sa capacité à fréquenter ces différents publics, à reconnaître leurs envies spécifiques, à valoriser leurs savoirs particuliers, à leur donner les moyens de s'exprimer et à agréger ces différents usages autour du projet de vie d'un équipement commun³.

L'intervention sociologique a permis d'identifier les problématiques en jeu autour du parc et de donner à deux

2. Ces observations post-ouverture sont issues d'un groupe d'atelier de master d'urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) ainsi que du travail d'un anthropologue, Andrew Newman, dans le cadre du projet de recherche *Le public des jardins entre observation et action* financé par la ville de Paris et mené par Michèle Jolé et Stéphane Tonnelat à l'IUP.

3. On aura reconnu ici le vocabulaire d'Isaac Joseph. La continuation et l'achèvement de l'intervention sociologique qu'il a commencée étaient aussi pour nous une manière d'être fidèle à sa démarche initiale et de rendre hommage à l'utilité de sa sociologie de la ville et de sa pensée des compétences du citoyen pour une démarche d'intervention sociologique dans l'aménagement opérationnel.

catégories d'acteurs la possibilité d'anticiper leur implication dans son fonctionnement pour y répondre. Tout d'abord, la position comme maître d'œuvre, c'est-à-dire comme membre de l'équipe de conception, ni maître d'ouvrage, ni habitant, nous a permis de travailler aussi bien du côté des associations et habitants, que du côté des services de la ville, notamment des futurs gardiens et jardiniers du parc. Le « terrain sociologique » s'est ainsi ouvert à des acteurs habituellement exclus du projet, mais qui sont cependant en premières lignes lorsqu'il s'agit de servir le public. Ensuite, du côté des habitants, et plus spécifiquement des associations, cette position nous a permis de nous poser comme partenaire de projet, et non plus comme intermédiaire, avec parti pris de l'un ou de l'autre côté, entre puissance publique et citoyens. Avant l'intervention du sociologue, les associations jouent déjà un rôle de producteur de diagnostic, de donneurs d'alerte, de chercheurs de solutions et d'information, d'« enquêteurs », en somme, de relais (légitime ou non) de la parole du quartier. Notre travail a consisté à transformer cette parole et celles d'autres habitants en questions d'usage saisissables par les acteurs opérationnels. Les rencontres, malheureusement discontinues, entre futurs usagers (et habitants) et gestionnaires (du chantier ou du parc), font automatiquement droit à la notion de co-gestion ou de gestion partagée de l'espace public. Soutenant que la gestion fait partie de la production d'un espace, nous pensons qu'il y a dans ce processus inabouti l'idée d'une reconnaissance de compétences usagères qui auraient pu entrer dans le processus de conception du parc lui-même. Il ne s'agirait alors plus seulement de concertation, mais, de ce qu'Armand Hatchuel appelle un processus de « conception collective : cette forme d'action collective, si paradoxale au regard des modèles politiques traditionnels, qui se donne pour mission de faire advenir ce que l'on ne connaît pas ou peu » (Hatchuel, 2006).

D'un autre côté, la position de maître d'œuvre a aussi présenté des difficultés. Les relations avec les acteurs opérationnels peuvent peut-être se résumer à des attentes déçues du maître d'ouvrage, en raison d'une définition floue de sa demande, mais aussi des risques et des difficultés à intégrer la prestation sociologique dans les impératifs opérationnels et politiques (délais de livraison, inauguration dans le calendrier électoral). Le décalage entre une approche théorique de l'intervention et sa méthode de mise en oeuvre insuffisamment précise est peut-être aussi trop grand pour susciter une confiance mutuelle entre les parties. Concernant la maîtrise d'œuvre paysagère, ses attentes vis-à-vis du sociologue ont évolué au fil de la réalisation du projet, allant d'une conception initiale en termes de contribution conceptuelle au projet (« le sociologue donne le sens ») vers une considération nettement plus urgentiste (le sociologue pompier de service, réparateur dans l'ur-

gence des conflits et problèmes) pour aboutir à un intérêt marqué pour les usages (et mésusages) des espaces qu'elle a dessinés. Cette incertitude semble structurelle. En tant que co-mandataire de la maîtrise d'œuvre, nous étions sensés partager non seulement les contraintes des paysagistes, architectes et ingénieurs, mais aussi leur calendrier. Or le compromis que nous avons trouvé, de travailler sur le fonctionnement du parc et non pas sur son dessin, nous projetait dans une durée plus longue, notamment un après chantier, qui nous désolidarisait de fait de leurs impératifs principaux. Par ailleurs, les contraintes procédurales comme le découpage en phases : programmation, concours, conception, construction, gestion, ne permettent pas non plus un suivi des questions d'usages d'une étape à l'autre, et nuisent au passage de l'information.

Les suites qui seront données à cette expérience ne sont pas garanties. Pourtant, la réflexion partenariale sur les usages d'un équipement public en amont de sa réalisation suppose aussi son suivi en aval. Perpétuer l'implication du public du parc, c'est reconnaître qu'un espace public ne fonctionne pas seul mais est régulé et co-produit par une pluralité d'acteurs, agents de services et métiers du public, différentes catégories d'usagers, gestionnaires, élus, ... et faire droit à leur capacité à s'investir dans une réflexion partagée, partenariale et plurielle sur l'affaire commune de sa bonne marche.

C'est donc instaurer un lieu de discussion où ces différents acteurs, à tous les niveaux, puissent entrer et rester en contact, évoquer les problèmes, en discuter, leur trouver ensemble des solutions identifiées, les mettre en oeuvre et les évaluer. Les participants à ce qui pourrait ainsi figurer une sorte de « comité de suivi » partenarial et pluri-thématique des Jardins d'Éole existent : les associations l'ont inscrit au cahier de leurs revendications ; les acteurs de la Politique de la ville y réfléchissent comme à un outil supplémentaire d'animation citoyenne locale ; les personnels ont d'ores et déjà manifesté et concrétisé leur investissement dans ses problématiques ; l'Université et la recherche incluent l'analyse du parc à leur formation et la Ville s'interroge sur son fonctionnement.

On parle depuis quelques années déjà de « maîtrise d'usage » sans en avoir une définition très précise (Blais, 2002). Peut-être est-il temps aujourd'hui de donner une forme professionnelle à cette notion et de créer effectivement un troisième pôle dans les pratiques d'aménagement.

La maîtrise d'usage pourrait se définir comme une mission de « pré-vision » des usages à laquelle s'imposeraient les contraintes des autres acteurs, mais qui aurait aussi valeur de prescription pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrage (Pasquier, 2002). Elle marquerait ainsi l'entrée de deux acteurs mal représentés dans la production de l'espace : les usagers et les gestionnaires et agents de l'espace public.

Références bibliographiques

- Blais J.-P., (2002), « Réflexions autour de la notion de maîtrise d'usage », in Jolé M., *Espaces publics et cultures urbaines*, Certu.
- Cefai D., (2007), « De la microphysique du pouvoir à l'ethnographie coopérative : itinéraires d'un pragmatiste », in Joseph I., *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica.
- Coppel A., (2003), « Mieux vivre à Stalingrad » *Un panel citoyen face aux problèmes liés à l'usage et au trafic de drogues dans le quartier*, Rapport du Panel Citoyen remis à M. Roger Madec, Maire du XIX^e arrondissement.
- Dewey J., ([1927], 2003), *Le public et ses problèmes*, trad. J. Zask, Publications de l'Université de Pau/Farrago/Ed. Léo Scheer.
- Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts - Mairie de Paris, (2005), *Quatre jours pour les jardins partagés*, Actes du forum - Paris 16, 17, 18, 19 juin 2005.
- Hatchuel A., (2006), « Du débat public à la conception collective : qu'est-ce qu'une expertise démocratique ? », in Evette T., Terrin J.-J., *Projets Urbains. Expertises, concertation et conception*, Cahiers RAMAU 4, Éditions de la Villette.
- Hayot A., (2000), « En finir avec le fonctionnalisme : les sciences sociales, l'architecture et la ville », in Hayot A., Sauvage A. (dir.), *Le Projet Urbain, enjeux, expérimentations et professions*, Paris, Éditions de la Villette.
- Jeannot G., Joseph I. (dir.), (1995), *Les métiers du public. Les compétences de l'agent et l'espace de l'usager*, CNRS.
- Jolé M., (2000), « Le balayeur en son métier : l'exemple parisien », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 88, « Des métiers pour la ville ».
- Joseph I., (2007), *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica.
- Paris J.-L., (2006), « Expertise, débat public et concertation : l'exemple de la L2 Nord à Marseille », in Evette T., J.-J. Terrin, *Projets urbains. Expertises, concertation et conception*, Cahiers RAMAU, n° 4.
- Pasquier E., (2002), « Les jardins de la Fournillère, une expérience de participation observante », in Jolé M. (dir.), *Espaces Publics et cultures urbaines*, Certu.
- Renaud Y., Tonnelat S., (2005), *Aménagement du parc de la Cour du Maroc (Paris, XVIII^e arrdt). Maîtrise d'œuvre sociologique. Compte-rendu de l'intervention sociologique et propositions pour la poursuite de l'action*, ronéo.
- Rosenberg S., Carrel M., (2002), *Face à l'insécurité sociale. Désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte.
- Tonnelat S., Jolé M., Kornblum W., (2007), « Vers une ethnographie coopérative. Trouver sa place dans la ville en train de se faire », in Cefai D., Saturno C. (dir.), *Itinéraire d'un pragmatiste. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Economica.
- Ville de Paris, (2002), *Diagnostic socio-urbain du quartier Flandres-Aubervilliers*.
- Ville de Paris, (2003), *Cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre du parc de la Cour du Maroc*
- Wekerlé G., (1999), « De la "coveillance" à la ville sûre », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 83/84, *Au risque des espaces publics*.

Biographies

YANN RENAUD est sociologue. Il travaille sur l'implication des associations et des acteurs non organisés dans la définition et la mise en œuvre des opérations d'urbanisme et des politiques socio urbaines à Paris et en Île-de-France. Actuellement chargé de mission Concertation auprès des associations et des Conseils de quartier de la ZAC Paris Rive Gauche, il a co-assuré avec Stéphane Tonnelat la mission d'accompagnement sociologique du chantier du parc des Jardins d'Éole (XVIII^e arrdt).

yannrenaud@hotmail.com

STÉPHANE TONNELAT est chargé de recherche au CNRS, au sein du laboratoire UMR LOUEST à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris 12 Val-de-Marne. Ses recherches portent sur le fonctionnement des espaces publics urbains comme les métros de New York et de Paris, les parcs publics et les ferries.

stephane.tonnelat@free.fr